

comptes rendus des délibérations de tous les comités de la Chambre, il n'était que juste que nous sachions aussi à quoi nous en tenir, chaque année, au sujet des séances de cette commission. Cela ne semble pas avoir été la pratique dans le passé, et je viens respectueusement soumettre qu'il en soit ainsi à l'avenir.

**M. BRODEUR :** C'est ce qu'on a déjà fait à deux reprises.

**M. FOSTER :** Avant de passer à la discussion du budget supplémentaire, je crois qu'on devrait nous communiquer un relevé des dépenses de la Chambre, et un état tabulaire des divers fonctionnaires de la Chambre avec indication des devoirs qui leur sont assignés. Ces fonctionnaires sont attachés à la Chambre des communes, nous leur payons leurs appointements, et, comme l'a fait remarquer mon honorable ami (M. R. L. Borden), il ne paraît pas que nous sachions grand'chose de tout ce qui se passe. Je crois donc qu'on devrait nous communiquer les renseignements demandés par mon honorable ami, ainsi qu'un état détaillé des divers fonctionnaires de la Chambre et des devoirs qui leur sont assignés.

**M. BELCOURT :** Les attributions des fonctionnaires de la Chambre sont indiquées dans un rapport qui a été soumis à la Chambre l'année dernière. Mon honorable ami trouvera dans les documents sessionnels de l'année dernière la liste complète de tous les fonctionnaires de la Chambre, et en regard de chaque nom les attributions de ces fonctionnaires. J'ignore si leurs devoirs y sont détaillés au long, mais il est facile de savoir en quoi consistent ces devoirs en se reportant aux diverses attributions indiquées.

**M. FOSTER :** C'est précisément là où je veux en venir. Nous savons que nous avons et que nous payons un grand nombre de fonctionnaires, mais nous aimerions à savoir quels sont les devoirs de ces fonctionnaires et comment ces devoirs sont distribués.

**M. BELCOURT :** La classification de ces fonctionnaires a été dressée l'année dernière, et on la trouvera dans le rapport que je viens d'indiquer.

#### BILLS D'INTERET PRIVE.

##### L'AGENCE CANADIENNE.

La Chambre se forme en comité sur le bill (n° 77) concernant l'Agence canadienne. —M. Bickerdike.

**M. BRODEUR :** J'ai dit l'autre jour que j'étais d'avis que ce bill ne devait pas être adopté, et cela pour les raisons suivantes : Sous le nom d'Agence canadienne, cette compagnie, il y a deux ans, obtenait du Parlement une charte lui donnant des pouvoirs très étendus, mais l'obligeant en même temps à faire entre les mains du minis-

tre des Finances dans le délai d'un an un dépôt, faute de quoi elle perdrait sa charte. Ce dépôt n'a pas été fait comme le voulait la loi, et par suite, la compagnie n'a plus de charte. Elle demande aujourd'hui au Parlement des modifications à cette charte, tandis que, régulièrement, c'est une nouvelle charte qu'elle devrait demander.

A mon sens, il faudrait renvoyer ce bill au comité des banques et du commerce.

Je propose donc que le comité lève sa séance.

(La motion est adoptée, et le comité lève sa séance.)

**M. BICKERDIKE :** Je propose que le bill actuellement à l'étude soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

(La motion est adoptée.)

#### LA " PROVIDENT FINANCIAL ASSOCIATION, LIMITED ".

Sur motion de M. Gervais, les amendements faits par le Sénat au bill (n° 134) tendant à constituer en société la " Provident Financial Association, Limited " sont lus une deuxième fois et adoptés.

#### LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER CANADIEN DU NORD.

Mise à l'étude de l'amendement fait par le Sénat au bill (n° 58) relatif à la compagnie du chemin de fer canadien du Nord. —M. Lamont.

**M. E. M. MACDONALD (Pictou) :** L'honorable député (M. Lamont) aura sans doute l'obligeance de nous dire si les chartes dont il est parlé dans ce bill portent ou non avec elles des concessions de terres. Si je ne me trompe, le présent bill tend à faire revivre ou donner une prolongation d'existence à onze ou douze chartes du même coup. C'est là un point sur lequel la discussion devant le comité n'a pas porté et il n'a pas été clairement expliqué non plus à quels chemins la loi allait s'appliquer. Cette Chambre a toujours vu d'un mauvais œil les concessions de terres faites à des compagnies de chemins de fer, et il conviendrait de se rappeler la chose dans le cas actuel. La Chambre a droit à des explications touchant la portée de ce bill.

**M. LAMONT :** Il n'y a pas, que je sache, de concessions de terres à aucun des embranchements auxquels le bill réfère. Déjà le comité des chemins de fer et cette Chambre ont eu l'occasion d'étudier ce bill, et le Sénat a modifié l'article 4 de manière que cet article donne tout au long les noms de ces différentes lignes d'embranchement.

**M. HAGGART :** Est-ce là le seul amendement que l'on ait fait au bill ?

**M. LAMONT :** Oui.

Quelques DEPUTES : Adopté.

(L'amendement est lu une deuxième fois et est adopté.)